



# CREDO - ACTION

FEMME-ENFANCE-DEVELOPPEMENT  
"STATUT CONSULTATIF SPECIAL ECOSOC-ONU"

## CONTRIBUTION DE L'ONG CREDO-ACTION AU RAPPORT 2019 DE MME LA RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LES FORMES CONTEMPORAINES DE RACISME, DE DISCRIMINATION RACIALE, DE XENOPHOBIE ET DE L'INTOLERANCE QUI Y EST ASSOCIEE

Les droits de l'Homme se définissent, dans un contexte plus global, selon le Dictionnaire en ligne [Latoupie.org](http://Latoupie.org), comme une notion selon laquelle tout être humain possède des droits universels, inaliénables, quel que soit le droit en vigueur dans l'Etat ou groupe d'Etats où il se trouve, quelles que soient les coutumes au niveau local, liées à l'ethnie, à la nationalité ou à la religion.

Ainsi défini, les droits de l'Homme combattent en soi-même toutes sortes de discrimination, dont celles raciales, or la discrimination raciale selon [jurifiable.com](http://jurifiable.com) désigne toutes les formes de distinctions effectuées sur la base de l'origine, de l'appartenance réelle ou supposée d'une personne à une ethnie, à une nation, à une race ou à une race déterminée.

La discrimination raciale contrevient au principe fondamental de l'égalité juridique des hommes et naturellement aux Principes de L'Equité-Race des Nations Unies, qui bien sûr, sont ratifiés par de nombreux Etats.

Dans cet apport de l'ONG CREDO-ACTION qui tournera autour du thème : « *les réparations, la justice raciale et l'égalité* », nous choisissons le sujet : *Défis et opportunités pour la justice raciale à travers des mécanismes de réparation au TOGO.*

### Corps de la Contribution

Commençons par le Togo, cas des crises Foncières liées aux mésententes ethniques. Dans les années 90, un conflit foncier sanguinaire entre les Kabyè et les Cotokolis à Sotoboua eut des répercussions négatives sur la cohabitation jusque-là pacifique entre les 2 ethnies. Même près de 20 ans après, le problème perdure, preuve qu'en 2011, le Ministre des de l'Administration Territoriale et des Collectives Locales d'alors monsieur Pascal Bodjona, fut chargé de régler une résurgence du problème. Comme solution provisoire, il a proposé la suspension de la vente des terres en attendant qu'une solution définitive soit trouvée au litige. D'autres cas de « casse-têtes » ethnico-fonciers enregistrés sont sans solution idoine. Nous citons, entre autres, La partie nord de Bafilo, une partie des milieux Bassar-Kabou, le sud du pays et la région centrale...

Le Forum National sur le Foncier Togolais a tenté de résoudre un tant soit peu la situation. En 2019, un communiqué du Conseil des ministres stipule : « Tout propriétaire de terres rurales au Togo doit les mettre en valeur ».

Le nouveau Code foncier et domanial présenté aux populations locales semble aussi être une opportunité en or pour résoudre ces litiges fonciers ethnisés ou ethniques.

Les tribunaux sont une opportunité inégalable dans la résolution de ces sortes de conflits. Confirmation en est que les tribunaux ont pu résoudre plus ou moins efficacement des

47, Boulevard du Haho – Première déviation à droite après le feu tricolore, Hedzranawoé-Sagboville  
Récépissé n°1012 MIS-SG-DAISG-DSC du 11-09-1998, Journal Officiel n°24 bis du 16-09-1998  
Tél : TOGO (00228) 90 09 37 07 –97 69 92 95; Burkina Faso (00226) 71 88 95 92 – 71 04 02 26  
06 B.P.: 61091 LOME 06 TOGO

[www.credo-action.org](http://www.credo-action.org), [Credoaction1998@gmail.com](mailto:Credoaction1998@gmail.com), [Credoaction1998@yahoo.com](mailto:Credoaction1998@yahoo.com), [Asbenedicta@yahoo.fr](mailto:Asbenedicta@yahoo.fr)



# CREDO - ACTION

FEMME-ENFANCE-DEVELOPPEMENT  
"STATUT CONSULTATIF SPECIAL ECOSOC-ONU"

problèmes entre les autochtones et Peulhs dans la région Centrale, du moins pour une courte durée.

Cependant il reste beaucoup à faire.

Les résolutions de conflits fonciers à caractère ethnique sont souvent sujettes de resurgir. L'un des activateurs ou catalyseurs est que l'Etat en fait une seconde priorité.

Les tribunaux ne sont pas toujours efficaces.

La discrimination trouve ses racines dans « l'ethnisation » ou ethno-centrisme.

Il pourra être réorganisé une modernisation de nos systèmes judiciaires. Les Chefs Coutumiers pourront être amenés à des dialogues plus productifs. Des enquêtes plus « outillées » et impartiales seront autant utiles.

Une meilleure opportunité pour la résolution de ces conflits est le brassage des ethniques devra être un moyen efficace dans cette lutte.

Un autre défi ayant trait à la discrimination raciale est la discrimination religieuse se confondant avec celle raciale.

Mais toute discrimination raciale au Togo n'est pas forcément due à un point de querelle autour d'une chose matérielle donnée.

Elle est parfois d'ordre politique où bien que tous les partis contiennent des « adeptes » de diverses « origines » au Togo, la question Nord-Sud subsiste. Généralement les Kabyè sont à tort considérés comme la « force » du « Régime Directeur » de la République. Cette Sous-information relayée par certains politiques sournoisement.

Le togolais lambda, surtout celui qui a fait Lomé ou y vit considère le Mina comme une ethnie supérieure bien qu'il ne le reconnaîtra. Preuve que tout le monde semble y être obligé d'oublier sa langue maternelle sous peine de se voir ridiculiser et si vous vous déplacer dans certaines zones, vous ne serez pas surpris désagréablement d'entendre : quand nous remporterons les élections, vous retournerez chez vous.

Une bombe à retardement en fait qui peut être explosé à tout moment.

De sorte que nous préconisons qu'outre des programmes de tolérance ethniques, qu'il fût désormais étudié une possibilité que dans toutes les régions ou préfecture, la langue autochtone soit enseignée pour redonner vie et valeur à nos langues et permettre un meilleur brassage puisque dans toutes les régions, les ethnies « s'entremêlent ».

Bien que mineure au Togo, ce mal intervient quand certaines communautés ou personnes islamisées ne voient pas d'un bon œil les non-musulmans. Nos récentes informations nous disent que certaines communautés islamiques pensent désormais interdire les boissons ou aliments haram « illicites en ISLAM », ce qui n'est pas normal pour un pays laïque.

Vivement que nos autorités compétentes étouffent cette fausse « révolution » dans l'œuf en renforçant des lois sur la laïcité du pays et des programmes de mieux-vivre ensemble et du respect de la religion de son prochain soient développés.

Une autre sphère où la discrimination existe encore est le domaine de l'équité genre.

Ici le leadership féminin n'est pas encore assez développé. Les programmes « égalitaires hommes-femmes » ne manquent cependant pas.

Le programme PERI, Projet éducation et renforcement Institutionnel est un atout essentiel dans cette lutte contre la discrimination des sexes. Ce programme lancé pour les élèves du Primaire et Secondaire est une sorte de développement à la base qui redynamisera le secteur éducatif togolais et pose de meilleures bases pour l'équité genre au Togo dans les années à venir. Rappelons qu'il vise à « faciliter l'accès à l'école, améliorer la qualité des enseignements et renforcer les capacités institutionnelles du ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation et du Secrétariat technique permanent en charge de l'ensemble du secteur de l'éducation au Togo. »



# CREDO - ACTION

**FEMME-ENFANCE-DEVELOPPEMENT**  
**“STATUT CONSULTATIF SPECIAL ECOSOC-ONU”**

Un très récente Signature officielle, d'un engagement de L'Agence togolaise de la normalisation (ATN), à impliquer davantage les femmes et augmenter leur représentativité dans l'application et la prise en compte des normes, dans tous les domaines d'activité au Togo est un autre atout majeur puisque jusqu'ici l'équité Homme-Femme n'est pas encore effective au Togo. La suppression des frais scolaires pour au niveau primaire est un autre atout.

Ce défi reste un des majeurs, parce que jusqu'ici la scolarisation des filles n'est pas aussi élevée que souhaitée. Les filles étant freinées par l'emploi aux ménages ou une grossesse précoce ou le dégoût pour les études.

Ces efforts de la part des organismes de la République et des Organismes Non-gouvernementales restent en phase « d'œufs ».

Assez de défis sont à relever.

Mme Dopé Pessou Adjoko Benedicter ASSAGBA-KOUDADJE  
Directrice Exécutive  
ONG CREDO ACTION TOGO